

## **DELIBERATION N° 2006/02-02 - AVANCE SUR SUBVENTION 2006 A L'ASSOCIATION LUDRES EN FETE**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, indique à l'Assemblée que l'Association Ludres en Fête, en charge des animations dans la Commune, prépare dès à présent le programme 2006, et notamment le défilé de Carnaval, et les festivités de Pâques (course aux œufs).

Afin de lui permettre la réalisation des différents dispositifs qui seront présentés, l'Association sollicite une avance sur la subvention à venir en 2006.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une avance de 2 500 € à valoir sur la subvention 2006,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme qui sera inscrite au budget communal.